

V

(Avis)

## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

## AUTORITÉ EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ DES ALIMENTS

**Appel à manifestation d'intérêt à devenir membre des groupes scientifiques de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Parme, Italie)**

(2010/C 151/02)

L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) est la pierre angulaire de l'Union européenne (UE) pour ce qui concerne l'évaluation des risques relatifs à la sécurité des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale. En étroite collaboration avec les autorités nationales et en consultation ouverte avec les parties prenantes, l'EFSA fournit des avis scientifiques indépendants ainsi qu'une communication claire sur les risques existants et émergents.

L'Autorité a mis en place une procédure de sélection visant à établir une liste de réserve de:

**EXPERTS SCIENTIFIQUES DÉSIREUX DE POSER LEUR CANDIDATURE POUR DEVENIR MEMBRES DES DEUX GROUPES SCIENTIFIQUES SUIVANTS:**

**Groupe scientifique sur les additifs alimentaires et les sources de nutriments ajoutés aux aliments (ANS) et groupe scientifique sur les matériaux en contact avec les aliments, les enzymes, les arômes et les auxiliaires technologiques (CEF)**

**Réf.: EFSA/E/2010/001**

Le présent appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux experts scientifiques désireux de poser leur candidature pour devenir membres du groupe scientifique sur les additifs alimentaires et les sources de nutriments ajoutés aux aliments ou du groupe scientifique sur les matériaux en contact avec les aliments, les enzymes, les arômes et les auxiliaires technologiques de l'Autorité européenne de sécurité des aliments, afin d'identifier les meilleurs scientifiques européens pour exercer cette fonction.

**L'AUTORITÉ EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ DES ALIMENTS**

L'EFSA est la pierre angulaire du système européen d'évaluation des risques relatifs à la sécurité des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale; ses avis et conseils scientifiques sur les risques existants et émergents étayent les politiques et les décisions des gestionnaires des risques des institutions européennes et des États membres de l'UE. L'engagement le plus important de l'Autorité consiste à fournir des avis scientifiques transparents et indépendants, ainsi qu'une communication claire fondée sur les méthodes scientifiques les plus modernes et sur les informations et les données scientifiques disponibles.

L'EFSA rassemble les meilleurs experts dont dispose l'Europe en matière d'évaluation des risques relatifs à la sécurité des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale, experts qui agissent en toute indépendance pour une organisation autonome afin de fournir aux institutions européennes et aux États membres des avis et des conseils scientifiques de la plus haute qualité.

L'Autorité est attachée aux valeurs essentielles que sont l'excellence dans le domaine scientifique, l'ouverture, la transparence, l'indépendance et la réactivité. En travaillant de manière indépendante, ouverte et transparente, l'EFSA émet les meilleurs avis scientifiques possibles et contribue ainsi au renforcement du système européen de sécurité des aliments destinés à la consommation humaine et animale.

Pour de plus amples informations sur l'EFSA, veuillez vous référer à son règlement fondateur:  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2002R0178:20090807:FR:PDF>

### **Le rôle des groupes scientifiques et du comité scientifique de l'EFSA**

Les groupes scientifiques sont chargés, dans leurs domaines de compétence propres, de fournir les avis scientifiques de l'Autorité, ainsi que tout autre conseil approprié.

Les groupes scientifiques sont normalement composés de vingt-et-un experts scientifiques indépendants.

Les membres du comité scientifique et des groupes scientifiques sont désignés pour une période de trois ans renouvelable deux fois, et doivent être disposés à participer et à contribuer activement à toutes les réunions du groupe scientifique lors desquelles des avis, des déclarations ou des documents d'orientation sont adoptés. Selon les estimations, le comité scientifique et les groupes scientifiques organisent entre six et dix fois par an (selon la charge de travail) des réunions de deux jours, qui se tiennent habituellement à Parme, en Italie. Les membres des groupes scientifiques devront également participer, le cas échéant, à des groupes de travail. Les réunions se déroulent en anglais et la plupart des documents sont rédigés dans cette langue. Les candidats sont invités à noter que les réunions nécessitent généralement des travaux préparatoires.

Conformément à son règlement financier, l'EFSA prendra en charge les frais de déplacement des experts et leur versera des indemnités de séjour journalières. Une indemnité spéciale de 300 EUR sera octroyée pour chaque journée complète de participation à une réunion.

### **Groupe scientifique sur les additifs alimentaires et les sources de nutriments ajoutés aux aliments (ANS)**

Le groupe scientifique ANS traite des questions de sécurité liées à l'utilisation:

- d'additifs alimentaires (nouvelles demandes d'autorisation et réévaluation de tous les additifs alimentaires autorisés avant le 20 janvier 2009),
- de sources de nutriments ajoutés aux aliments (par exemple les sources de vitamines et de sels minéraux) et d'autres substances ajoutées dans un but nutritionnel aux denrées alimentaires,
- d'autres substances destinées à un usage délibéré dans les aliments, notamment à des fins autres que technologiques, par exemple des substances possédant des propriétés fonctionnelles, à l'exclusion cependant des arômes et des enzymes.

La majeure partie des travaux du groupe scientifique est effectuée dans le contexte de procédures d'autorisation. Le groupe scientifique réalise des évaluations des risques afin de formuler des avis et des conseils scientifiques à destination des gestionnaires des risques. En outre, il élabore des orientations scientifiques à l'intention de l'industrie pour la présentation de nouvelles demandes d'autorisation.

Consultez la rubrique «Dossiers A-Z» du groupe scientifique ANS sur le site Internet de l'EFSA pour de plus amples informations.

*Compétences requises:* évaluations de la sécurité des substances chimiques et/ou des espèces botaniques; évaluations de la sécurité des additifs alimentaires; évaluations de la sécurité des sources de nutriments; chimie organique, analytique et inorganique synthétique (en particulier à des fins d'identification et de spécification des substances chimiques); évaluations de l'exposition et évaluations quantitatives des risques; nutrition humaine, approches alimentaires, apports de référence; toxicologie (de préférence appliquée à l'évaluation des risques des produits chimiques); mécanismes d'action, toxicocinétique et toxicodynamique; pathologie et physiologie; carcinogénicité, génotoxicité et mutagénicité; allergénicité et immunotoxicité; toxicité pour la reproduction et le développement; technologie alimentaire (procédés de fabrication et utilisation d'additifs alimentaires et/ou d'auxiliaires technologiques); réalisation d'essais toxicologiques sur animaux de laboratoire; essais toxicologiques alternatifs.

### **Groupe scientifique sur les matériaux en contact avec les aliments, les enzymes, les arômes et les auxiliaires technologiques (CEF)**

Le groupe scientifique CEF formule des conseils et rend des avis scientifiques indépendants sur les questions de sécurité liées à l'utilisation:

- de matériaux en contact avec les aliments,
- d'enzymes alimentaires,
- d'arômes, et
- d'auxiliaires technologiques,

et traite des questions de sécurité des procédés de fabrication des aliments.

Le groupe scientifique évalue les risques des produits chimiques et des procédés de fabrication dans le cadre de demandes d'autorisation. Il fournit également des conseils scientifiques urgents lorsque des substances relevant de son domaine de compétence sont détectées dans des denrées alimentaires.

Consultez la rubrique «Dossiers A-Z» du groupe scientifique CEF sur le site Internet de l'EFSA pour de plus amples informations.

*Compétences requises:* évaluations des risques dans le domaine de compétence du groupe scientifique (voir description ci-dessus), englobant une ou plusieurs des matières suivantes: toxicologie (de préférence appliquée à l'évaluation des risques des substances chimiques); mécanismes d'action, toxicocinétique et toxicodynamique; pathologie et physiologie; carcinogénicité, génotoxicité et mutagénicité; allergénicité et immunotoxicité; toxicité pour la reproduction et le développement; essais toxicologiques alternatifs; chimie; biochimie; consommation alimentaire et évaluations de l'exposition; technologie alimentaire et microbiologie.

Pour de plus amples informations sur la sélection des membres du comité scientifique et des groupes scientifiques, veuillez vous référer à la «Decision of the Executive Director concerning the selection of members of the Scientific Committee, Scientific Panels and external experts»:

[http://www.efsa.europa.eu/en/home/doc/selectionofexperts\\_decision\\_signed.pdf](http://www.efsa.europa.eu/en/home/doc/selectionofexperts_decision_signed.pdf)

Pour de plus amples informations sur les groupes scientifiques:

[http://www.efsa.europa.eu/EFSA/efsa\\_locale-1178620753812\\_ScientificPanels.htm](http://www.efsa.europa.eu/EFSA/efsa_locale-1178620753812_ScientificPanels.htm)

Pour de plus amples informations sur la constitution et les activités des groupes scientifiques et de leurs groupes de travail, veuillez vous référer à la «Decision of the Management Board concerning the establishment and operations of the Scientific Committee, Scientific Panels and of their Working Groups»:

<http://www.efsa.europa.eu/en/keydocs/docs/paneloperation.pdf>

#### **Procédure de sélection**

Les candidats sont invités à préciser dans leur acte de candidature s'ils posent leur candidature pour devenir membres des groupes ANS et CEF, en indiquant leur choix entre les deux groupes scientifiques par ordre de préférence, et/ou pour figurer sur la liste de réserve générale des groupes scientifiques et du comité scientifique.

#### **Les conditions**

##### *Qualifications et expérience*

##### **A. Critères d'admissibilité**

- i) avoir un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires d'au moins quatre (4) ans, sanctionné par un diplôme dans l'une des matières suivantes: toxicologie, chimie, biochimie, microbiologie, nutrition, technologie alimentaire, pharmacie, biologie ou autres matières connexes;

- ii) avoir en outre au moins dix (10) années d'expérience professionnelle en rapport avec le domaine de compétence du (des) groupe(s) scientifique(s) choisi(s), acquise après l'obtention du diplôme exigé;
- iii) avoir une excellente connaissance de la langue anglaise;
- iv) remplir la déclaration d'intérêt incluse dans le formulaire de candidature de manière exhaustive, précise et complète. Veuillez noter que les candidatures dont la déclaration d'intérêt est incomplète ne seront pas acceptées;
- v) être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne, d'un pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) ou d'un pays candidat à l'adhésion à l'UE. Les candidatures d'experts provenant de pays tiers seront acceptées, mais ne seront prises en considération que si les ressortissants des pays précités ne présentent pas le niveau d'expertise requis.

#### B. Critères de sélection

- expérience dans la conduite d'évaluations scientifiques des risques et/ou l'émission d'avis scientifiques dans des domaines liés à la sécurité des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale en général, et en particulier dans les domaines de compétence et d'expertise du comité scientifique ou du groupe scientifique de prédilection,
- excellence scientifique avérée dans une matière ou, de préférence, plusieurs matières en relation avec le domaine couvert par le comité scientifique ou par le groupe scientifique de prédilection,
- expérience dans l'examen par des pairs de travaux et publications scientifiques, de préférence dans des matières liées au domaine couvert par le comité scientifique ou par le groupe scientifique de prédilection,
- capacité d'analyser des informations et des dossiers complexes, émanant souvent d'un large éventail de disciplines et de sources scientifiques, et de préparer des projets d'avis et de rapports scientifiques,
- expérience professionnelle dans un environnement pluridisciplinaire, de préférence acquise dans un contexte international,
- expérience dans la gestion de projets portant sur des matières scientifiques,
- compétences avérées en matière de communication, sur la base d'une expérience dans l'enseignement, les présentations publiques, la participation active à des réunions ou à des publications.

Les candidatures satisfaisant aux conditions d'admissibilité seront soumises à une évaluation comparative par l'EFSA sur la base des critères de sélection susmentionnés. L'EFSA se réserve le droit de consulter des tiers sur l'expérience professionnelle des candidats dans le contexte de leur candidature. Les membres des groupes scientifiques seront nommés par le conseil d'administration sur proposition du directeur exécutif.

Les candidats qui satisfont aux exigences pour devenir membres mais qui ne sont pas nommés peuvent être invités à figurer sur la liste de réserve. Les candidats ayant donné leur consentement préalable peuvent être affectés à un groupe scientifique pour lequel ils n'ont pas expressément posé leur candidature. Ils peuvent également être invités à participer aux activités d'un groupe scientifique en qualité d'expert externe d'un groupe de travail du comité scientifique ou du groupe scientifique en question.

En cas de besoin spécifique, il peut être procédé au remplacement des membres des groupes scientifiques ou, selon les circonstances, à l'augmentation de leur nombre. Dans ce cas, les nouveaux membres sont sélectionnés à partir de la liste de réserve et proposés par le directeur exécutif au conseil d'administration, après consultation du président du groupe scientifique concerné.

Tous les candidats admissibles seront invités à être intégrés dans la base de données d'experts de l'EFSA.

Pour de plus amples informations sur la base de données d'experts de l'EFSA:  
[http://www.efsa.europa.eu/EFSA/AboutEfsa/WhoWeAre/efsa\\_locale-1178620753812\\_1178712806106.htm](http://www.efsa.europa.eu/EFSA/AboutEfsa/WhoWeAre/efsa_locale-1178620753812_1178712806106.htm)

### **Indépendance et déclarations d'engagement et d'intérêt**

Les membres des groupes scientifiques sont nommés à titre personnel. Les candidats sont tenus de joindre une déclaration par laquelle ils s'engagent à agir indépendamment de toute influence externe, ainsi qu'une déclaration indiquant tout intérêt qui pourrait être considéré comme préjudiciable à leur indépendance [voir le critère d'admissibilité iv]. Les candidats sont responsables du contenu de leur déclaration, qui sera évaluée par l'EFSA conformément à sa politique en matière de déclarations d'intérêts.

Pour de plus amples informations sur la déclaration d'intérêt:

- Politique de l'EFSA en matière de déclarations d'intérêts:  
<http://www.efsa.europa.eu/en/keydocs/docs/doipolicy.pdf>
- Document d'orientation sur les déclarations d'intérêts:  
<http://www.efsa.europa.eu/en/keydocs/docs/doiguide.pdf>
- Procédure d'identification et de gestion des éventuels conflits d'intérêt:  
<http://www.efsa.europa.eu/en/keydocs/docs/doiconflicts.pdf>

### **Égalité des chances**

L'EFSA veille tout particulièrement à appliquer les principes d'égalité de traitement dans ses procédures de sélection.

### **Dépôt des candidatures**

Les candidats sont priés de déposer leur candidature ainsi que leur déclaration d'intérêt en ligne sur le site Internet de l'EFSA à l'adresse suivante: <http://www.efsa.europa.eu>

Les candidatures envoyées par courrier électronique ne seront pas acceptées.

Afin de faciliter la procédure de sélection, les candidats sont priés de bien vouloir remplir leur acte de candidature en anglais.

Tous les candidats répondant au présent appel à manifestation d'intérêt seront informés par courrier du résultat de la procédure de sélection.

Les renseignements personnels que l'EFSA demande aux candidats seront traités conformément au règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données <sup>(1)</sup>. Le traitement des données à caractère personnel concernant les candidats a pour but de gérer les candidatures dans la perspective d'une éventuelle présélection, puis d'une sélection au sein de l'EFSA.

### **Date limite de dépôt des candidatures**

Les actes de candidature doivent être déposés au plus tard le **15 septembre 2010, à minuit** (heure locale, GMT + 1), le cachet de la poste faisant foi pour les candidatures envoyées par courrier recommandé.

<sup>(1)</sup> JO L 8 du 12.1.2001, p. 1.

Veillez noter que, vu le nombre extrêmement important de candidatures que nous recevons, il est possible que le système rencontre, à la date limite de dépôt des candidatures, des difficultés pour traiter la quantité considérable de données. Aussi conseillons-nous aux candidats de déposer leur candidature bien avant la date de clôture.

*Remarque:*

*En cas d'incohérences ou de divergences entre la version anglaise et toute autre version linguistique de cette publication, la version anglaise prévaut.*

---